

Note de synthèse n° 9

Les jeunesses bruxelloises : inégalité sociale et diversité culturelle

A. Rea, C. Nagels, J. Christiaens

• **Andrea Rea**, docteur en sociologie, est professeur à l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et directeur du Groupe d'étude sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion (GERME). Il a publié *Jeunes immigrés dans la Cité*, Labor, 2001 et est co-auteur avec Carla Nagels de *Jeunes à perpète ?, Génération à problèmes ou problème de générations*, Academia, 2007. Il a co-édité avec Pascal Delwit et Marc Swyngedouw *Bruxelles ville ouverte. Immigration et diversité culturelle au coeur de l'Europe*, L'Harmattan, 2007.

Contact : area@ulb.ac.be - ++32 (0)2/650.33.72

• **Carla Nagels**, docteur en criminologie et licenciée en sociologie, est professeur à l'École des sciences criminologiques de l'ULB. Elle a publié *Jeunes et violence : une rencontre programmée par la crise de solidarité*, Editions Bruylant, 2005. Elle est co-auteur avec Dominique De Fraene et Jenneke Christiaens de "Le traitement des mineurs délinquants. Justice restauratrice et centre d'Everberg", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1897-1898, 2005.

Contact : cnagels@ulb.ac.be - ++32 (0)2/650.39.67

• **Jenneke Christiaens**, docteur en criminologie, est professeur au sein du groupe Criminologie de la Vrije Universiteit Brussels. Elle est l'auteur de *De geboorte van de jeugd delinquent (België, 1800-1930)*, Brussel, Vubpress.

Contact : Jenneke.Christiaens@vub.ac.be - ++32 (0)2/629.39.37

Nous remercions pour leur lecture attentive Fabienne Brion (UCL), Bernard De Vos (Délégué général aux droits de l'enfant-Communauté française), Christine Schaut (FUSL).

Conférence-débat :
9 février, 19h45

Erasmushogeschool
Campus Dansaert
r. des Six Jetons, 70
1000 Bruxelles



A l'occasion du meurtre de Joe Van Holsbeeck, de multiples jeunesses sont apparues : celle qui réussit bien à l'école et qui milite pour de bonnes causes ; les éternels suspects sur qui l'on jette l'opprobre sans sommation ; les jeunes invisibles que les caméras de surveillance révèlent. La générosité et la menace sont deux attributs prêtés aux jeunesses en confrontation. Ce fait divers dramatique ne peut se réduire à la violence des jeunes. Il faut interroger la tendance persistante à disqualifier certaines jeunesses bruxelloises, l'accroissement de leur précarité d'existence, l'adversité croissante entre les jeunes aux origines sociales et ethniques diverses. Dans l'ouvrage *Réussir Bruxelles* de 1989, édité par Charles Picqué, le chapitre consacré à la jeunesse évoquait la faible place accordée à cette population. Vingt ans plus tard, le constat n'a pas changé. Au contraire, sous certains aspects la situation s'est dégradée. Pourtant, la Région de Bruxelles-Capitale dispose d'une importante jeunesse qui constitue plus une source d'opportunités qu'un handicap, même si ce discours est peu dominant. Les jeunes sont trop souvent traités sous le prisme des problèmes sociaux. Cette contribution, hélas, n'échappera pas totalement à cette tendance.

I. Constats

1. Une démographie jeune et diversifiée

Alors que Bruxelles présentait en 1970 la population la plus âgée du Royaume, les migrations ont contribué à son rajeunissement faisant de la Région la plus jeune de Belgique. Ceci se marque notamment par un taux de natalité élevé (14,8%) (Observatoire de l'enfance, 2007). L'importance des jeunes se marque aussi dans les classes d'âge supérieures ; les moins de 20 ans (248 915) représentent 24,1% de la population bruxelloise et les moins de 25 ans (317 280) 30,7%. La présence des jeunes varie selon les communes et les quartiers. Celle-ci est surtout marquée au sein du croissant pauvre de Bruxelles (Deboosere, Willaert, 2006). En 2007, Bruxelles comptait 46 337 enfants de moins de 3 ans et 122 470 enfants de 3 à 12 ans (Observatoire, 2008). Leur proportion est la plus élevée à Molenbeek et à Saint-Josse et la moins forte à Ixelles et Woluwe-Saint-Lambert. La diversité des origines caractérise également les jeunes puisqu'un enfant âgé de 0 à 14 ans sur cinq est de

nationalité étrangère. Toutefois, ce chiffre sous-estime la diversité effective des Bruxellois puisqu'il n'est basé que sur la nationalité alors que l'origine nationale et ethnique fait l'objet d'attribution ou de souscription identitaires qui démontrent un visage plus mosaïque des jeunes Bruxellois. Ceux issus de l'immigration marocaine et turque constituent une part non négligeable de la jeunesse bruxelloise. Enfin, le rajeunissement de Bruxelles tient également à l'internationalisation de Bruxelles qui attire de nombreux jeunes en âge d'études supérieures venant de Flandre et de Wallonie pour profiter de l'offre importante de formations dispensées à Bruxelles dans un contexte culturel ouvert, ou à l'issue de celles-ci, venant de l'étranger, en particulier pour travailler dans les institutions européennes et celles qui y sont attachées. Cette diversité est parfois à l'origine de représentations réciproques négatives transformant la différence culturelle en adversité (Jacobs et Rea, 2007). Une recherche-action basée sur la constitution de "cartes-mentales" (Samarcande, 2008) de jeunes d'Anderlecht (Cureghem), d'Etterbeek et de Woluwé-Saint-Lambert établit l'ignorance réciproque, résultat d'une vie sociale séparée entre des jeunes qui ne se côtoient pas. Entre ces jeunes, des frontières territoriales et mentales se sont constituées qui ne se franchissent pas, par "peur d'être agressé" pour les jeunes d'Etterbeek et de Woluwé et par peur du "délit de sale gueule" pour les Anderlechtois. La mobilité devient un facteur essentiel de différenciation des classes sociales à l'ère de la globalisation. Les jeunes bruxellois de milieux favorisés bénéficient de cette disposition à la mobilité, souvent multipolaire dans et hors Bruxelles, de même qu'à l'étranger. L'immobilité caractérise davantage les jeunes de milieux populaires.

2. La formation scolaire des jeunes

Bruxelles connaît une situation particulière en matière de scolarité : l'offre scolaire y est très variée et concurrentielle (Communauté française, Communauté flamande, écoles européennes, écoles internationales, écoles privées). Que l'on prenne les données relatives à l'enseignement francophone ou néerlandophone, les résultats scolaires sont en moyenne moins bons qu'en Flandre ou en Wallonie. Ces moins bonnes performances scolaires tiennent plus aux grands écarts entre les résultats qu'à une moyenne globale trop faible. La scolarisation des jeunes est un processus sélectif par lequel les inégalités sociales se traduisent en inégalités scolaires qui reproduisent les premières. Cet ancien constat reste d'actualité, particulièrement à Bruxelles. La sélection s'opère à l'entrée et à l'intérieur de l'école. Elle est déterminée par le niveau socio-économique, le niveau d'instruction et l'ethnicité. L'entrée est une première épreuve sélective. Les difficultés objectives en termes de mobilité (distance entre résidence et école) réduisent le champ des possibles. Des pratiques de navettes scolaires (usage de la voiture, ramassage scolaire) (Halleux *et al.* 2007) neutralisent les effets négatifs des distances. La sélection à l'entrée tient aussi à l'homologie recherchée entre l'image de l'école et celle de son public. Dans l'enseignement néerlandophone, la recherche d'un équilibre entre élèves flamands, belges francophones et "allochtones" procède et induit de la sélectivité (COC, 2008). Enfin, l'attachement, fier ou contraint, au quartier peut limiter aussi la mobilité (Verhoeven, 2002 ; Verhoeven *et al.*, 2007). Les sélectivités à l'intérieur de l'école sont plus connues : redoublement, réorientation, abandon scolaire. Dans l'ensemble de la Communauté flamande, la moyenne du retard scolaire est de 2,6% alors qu'il est de 4,6% à Bruxelles. Pour l'ensemble de la Communauté française, la moyenne est de 4,1% et de 4,0% à Bruxelles. Dans l'enseignement secondaire, les écarts se creu-

sent au détriment de Bruxelles : en Communauté flamande 5,8% contre 8,4% à Bruxelles et en Communauté française, 12,7% contre 16% à Bruxelles (Carlier, 2006). Ces données sont stables dans le temps. Le redoublement n'est pas qu'une sanction scolaire, il est aussi un instrument de gestion de l'hétérogénéité des publics scolaires, remplissant une fonction de triage (Delvaux, 1999). L'enseignement général reste très socialement valorisé, comme ses élèves, alors que l'enseignement technique et professionnel est très déprécié. Dans l'enseignement francophone, dans les 2ème et 3ème degrés du secondaire, 64,2% des élèves sont inscrits dans l'enseignement général, 19,5% dans le professionnel et 16,3% dans le technique et artistique. Dans les quartiers du croissant pauvre de Bruxelles se concentrent les élèves qui sont surreprésentés dans l'enseignement professionnel, technique et artistique. Dans les communes du sud-est de Bruxelles vivent les élèves en surreprésentation dans le général (Kesteloot, Slegers, 2006). La sélectivité se perpétue lors de l'accès à l'enseignement supérieur. Celui-ci comprend principalement des élèves habitant le sud-est de Bruxelles et la périphérie ouest et nord. Cette sélectivité, où se mêlent déterminants sociaux, scolaires et ethniques, se rencontre tant dans l'enseignement flamand (Lacante, M. *et al.*, 2007) que francophone (Arias Ortiz Dehon, 2008).

3. *Dualisation socio-économique et ségrégation urbaine*

Les jeunes subissent particulièrement les effets de la dualisation socio-économique et de la ségrégation urbaine, particulièrement les jeunes Bruxellois des classes populaires qui cumulent : faibles revenus, faible niveau scolaire et descendants de migrants. En 2007, le taux d'emploi des jeunes Bruxellois de 15-24 ans est inférieur à celui de la Belgique. Le chômage des jeunes est particulièrement élevé. En 2007, le taux de chômage en Région bruxelloise atteint en moyenne 20,4 %, alors que celui des jeunes de moins de 25 ans est de 31,9% (Observatoire, 2008). Comme pour la structure des âges, de la distribution des élèves, de l'appartenance sociale des familles, les communes du croissant pauvre présentent des taux supérieurs pour le chômage des jeunes (de 21,3 % à Woluwé-Saint-Pierre à 40,1 % à Molenbeek). En conséquence, il n'est pas étonnant de voir que les jeunes occupent aussi une part importante parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. Ces derniers représentent 4,1 % de la population bruxelloise, soit près de trois fois plus que pour la Belgique (1,5%). En raison aussi de la forte présence des jeunes, la proportion des bénéficiaires de l'aide sociale est particulièrement forte parmi les classes d'âges jeunes : 8,6 % des 18-19 ans et 7,2 % des 20-24 ans (Observatoire, 2008). L'enquête sur les forces de travail indique que la proportion de jeunes non qualifiés ne suivant plus d'enseignement ou de formation est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays. Plus d'un jeune Bruxellois sur quatre quitte l'école prématurément (surtout des garçons). Un nombre important (48,7 %) de jeunes de 18 à 24 ans étant au chômage dispose au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. La proportion de ces jeunes faiblement qualifiés est de 28,0 % contre 15,8 % en Belgique ; cela concerne majoritairement les Belges descendants de migrants. En Région bruxelloise, l'exclusion du marché du travail liée au faible niveau d'instruction est nettement plus prononcée que dans l'ensemble du pays, les écarts sont deux fois plus importants (Kesteloot, Slegers, 2006).

4. Jeunesse précaire, jeunesse dangereuse

L'association entre "jeunes" et "criminalité" est très présente à Bruxelles, et plus encore le lien entre "minorité ethnique" et "délinquance". Pour certains, le facteur ethnique est un artefact, subordonné au facteur socio-économique (Vercaigne *et al.*, 2000) alors que pour d'autres (van San et Leerkes, 2001), il joue un rôle prépondérant. Sur la base d'enquêtes de délinquance auto-rapportée (Vercaigne *et al.*, 2000), il semble que les différences sur la base ethnique soient peu élevées. Le facteur le plus discriminant étant le sexe : les garçons affirment commettre nettement plus de délits que les filles. La théorie de la vulnérabilité sociale de Walgrave insiste sur les facteurs tels que : problèmes de discipline à l'école, absentéisme scolaire, défaillance du contrôle des parents. Toutefois, la question de la délinquance renvoie aussi à la visibilité et aux renvois en justice des délits. Il est alors question de la criminalisation des jeunes. Les jeunes "occupant" la rue plutôt qu'y passant sont plus visibles, de même certains faits sont plus reportés que d'autres. Cette sélectivité contribue à la formation d'une criminalisation de certains jeunes. De nombreuses enquêtes criminologiques attestent de la formation de la délinquance des jeunes, surtout issus de l'immigration, par l'activité policière et judiciaire. Brion (2007) établit une synthèse de toutes les études qui tendent à montrer que la délinquance des jeunes issus de l'immigration est plus souvent reportée (procès-verbaux) en raison du plus grand ciblage dont ils sont l'objet par la police, donnant plus souvent lieu à des poursuites, que la détention préventive leur est plus souvent appliquée, que la procédure accélérée est plus utilisée, que les peines de prison sont plus fréquentes que les mesures alternatives, qu'ils vont plus souvent en fond de peine. Comme le souligne Christiaens (1999, p.13), en matière de protection de la jeunesse, "paradoxalement, c'est justement la réaction sociale et pénale qui décrit et redéfinit les jeunes délinquants comme un problème spécifique. Le jeune délinquant est l'aboutissement et non le point de départ d'un processus". Cette construction institutionnelle de la délinquance juvénile contribue en retour au renforcement de l'image d'une figure menaçante que les discours politiques et médiatiques entretiennent particulièrement en parlant de la violence des jeunes (Nagels, 2005).

II. Questions-problèmes

1. *L'apartheid scolaire bruxellois ?*

Les études relatives à l'enseignement mettent en exergue depuis très longtemps le rôle essentiel des facteurs socio-économiques sur la réussite scolaire, de même que le niveau d'étude des parents. Ceci est vérifié dans plusieurs travaux récents (Delvaux 1999 ; Hirtt, 2004 ; Jacobs *et al.*, 2007 ; Jacobs et Rea, 2007 ; Verhoeven *et al.*, 2007). A Bruxelles, les différences sociales se superposent aux différences ethniques. La majorité des élèves dont les parents font partie de deux premiers indicateurs d'origine sociale (*Economic, Social and Cultural Status*), soit les plus faibles, sont surreprésentés dans l'enseignement technique et professionnel (Verhoeven *et al.* 2007). Plusieurs travaux récents relèvent le rôle structurel que jouent des facteurs institutionnels sur lesquels les pouvoirs publics peuvent exercer une action plus directe. Ces facteurs institutionnels tiennent à l'existence d'un quasi-marché, très marqué à Bruxelles. Le quasi-marché explique les écarts de performances entre les élèves dans un même système. La hiérarchisation entre les établissements scolaires a été établie en Communauté française (Delvaux, 1999 ; Draelants, Dupriez et Maroy, 2003 ; Dupriez et Vandenberghe, 2004 ; Maroy, 2007). La concurrence est alimentée à la fois par des dispositions légales, des stratégies d'écoles et des parents. Le droit du libre choix de l'école contribue à la ségrégation du marché scolaire. La logique de compétition économique du secteur scolaire devrait pousser les concurrents à accroître leur efficacité pour gagner un maximum de reconnaissances. Or Maroy (2006) constate l'inverse : les établissements se situent plutôt dans une logique de différenciation complémentaire. Ainsi, certains établissements se spécialisent dans la réception d'élèves et d'autres dans le refoulement. Les écoles "réceptacles" reçoivent les jeunes qui ont épuisé les possibilités d'inscription (après réorientation, redoublement ou expulsion). Les écoles "écrémées" conservent les élèves étiquetés conformes aux critères de l'excellence scolaire. Cette différenciation complémentaire érige un système scolaire à deux vitesses. La hiérarchie des établissements est construite sur des "réputations", des représentations sociales véhiculées par les réseaux sociaux (Maroy, 2006). Ces logiques, bien que subjectives, concourent à l'édification d'asymétries : séparation des publics, ségrégation scolaire, faible hétérogénéité au sein des établissements et des classes et maintien de filières séparées (Delvaux et Joseph, 2006). La compétition du quasi-marché scolaire y produit un apartheid scolaire parce qu'à Bruxelles la dualisation est à la fois sociale et ethnique.

2. *Dualisation socio-économique et discrimination ethnique ?*

Le marché de l'emploi bruxellois est très concurrentiel et défavorise les jeunes Bruxellois. Les caractéristiques des jeunes chômeurs sont souvent présentées comme les causes du problème : manque de scolarisation et de formation, faible connaissance de la langue et manque de motivation. Cette interprétation, dite "thèse du déficit" (Neels et Stoop, 2000), reste importante dans les arènes politiques et médiatiques. Or, des différences subsistent à qualification égale entre les habitants du croissant pauvre et ceux du reste de la région bruxelloise. Par exemple, 17% de la population active, diplômée du supérieur universitaire et résidant dans le croissant pauvre se retrouve au chômage. A diplôme égal, ce n'est le cas que de 8% de la population résidant dans le reste de la Région (Wayens *et al.* 2006). Vanderमotten (2008, p.23) confirme l'inégalité de l'accès à l'emploi à di-

plôme identique selon les quartiers. "Dans les quartiers du croissant pauvre, l'absence de diplôme plus élevé que le niveau du secondaire inférieur génère des taux de chômage supérieur à 40% alors que les habitants de Watermael-Boitsfort dans la même situation restent à des taux de chômage inférieurs à 20, voire à 10%". Ces chiffres traduisent l'existence d'une autre explication : la persistance de discrimination à l'embauche. Grâce à l'exploitation des données de la Banque Carrefour, plusieurs études établissent la stratification ethnique du marché du travail (Verhoeven, Martens, 2000). Okkerse et Termotte (2004) démontrent même que la position des Belges d'origine étrangère est moins favorable que celle des étrangers. Les personnes étrangères et les descendants de migrants sont sur-représentés dans les secteurs de l'horeca, du commerce et du nettoyage industriel alors qu'ils sont sous-représentés dans le secteur quaternaire (les emplois publics, l'enseignement, les institutions de santé et de la culture). Des enquêtes (Ouali et Rea 1995 ; Martens et Ouali, 2005) ont démontré aussi les plus grandes difficultés des jeunes issus de l'immigration marocaine à accéder à un premier emploi, et ensuite, à se maintenir dans un emploi. La discrimination directe a surtout été mise en évidence par la recherche dite BIT (Arrijn, Feld et Nayer, 1997) qui, par l'usage de la méthode du *testing*, a établi l'acte même de la discrimination. Le *testing* a révélé la réalité de la discrimination à l'embauche, celle-ci s'élevant à 34,1 % à Bruxelles. Les résultats de cette recherche ont connu des échos notoires auprès des médias, des partenaires sociaux et des pouvoirs publics (Adam, 2007) sans qu'une politique publique volontariste ne vienne en combattre les causes. Le sentiment d'une discrimination collective est très présent parmi les jeunes issus de l'immigration marocaine (Rea, 2001) et auprès des jeunes femmes portant le voile (Manço et Brion, 1999 ; Ben Mohammed, 2004). L'étude de Martens et Ouali (2005) portant sur la discrimination ethnique sur le marché de l'emploi bruxellois confirme l'existence de la discrimination ethnique et raciale directe et indirecte, vécue par des jeunes Belges issus de l'immigration.

3. Une lecture sociale-sécuritaire de la précarité et de l'inégalité ?

Le discours politique (Nagels, 2005) et médiatique dominant insiste plus sur la violence des jeunes que sur la violence faite aux jeunes. En matière de délinquance des jeunes émerge un foisonnement de politiques publiques conçues pour eux et se situant sur un continuum entre prévention et répression. Des mesures spécifiques au champ protectionnel sont prises comme l'augmentation des places d'accueil en IPPJ, la mise en place de mesures dites alternatives (médiation pénale, travaux d'intérêt général), la constitution d'une base de données relatives aux bandes urbaines, le traitement policier autonome pour la délinquance urbaine, la procédure accélérée et la création de prisons pour jeunes. Des rapprochements sont valorisés entre les acteurs scolaires et ceux de l'aide à la jeunesse et des institutions de l'administration pénale (police et justice). Les instruments de lutte contre la délinquance juvénile s'inscrivent tendanciellement dans un renforcement de la logique pénale (De Fraene *et al.*, 2005). De nouvelles politiques de sécurisation et de régulation sont aussi adoptées. Elles promeuvent une orientation sécuritaire et sociale (Schaut, 2001 ; Nagels et Rea, 2007). Parmi les politiques urbaines de sécurisation (contrats de sécurité et les sanctions administratives), l'objectif poursuivi par les activités de la police et de nouveaux acteurs de la sécurité (éducateur, médiateur, etc.) est la pacification urbaine. Sous couvert de sécurisation, c'est la précarité qui est mise sous surveillance. L'orientation sécuritaire conduit à transformer le sens

des activités culturelles, sociales et sportives proposées en des mesures de gestion prévisionnelle des risques de délinquance. La sanction administrative peut s'appliquer aussi aux mineurs à partir de 16 ans. Cette mesure ouvre une brèche par rapport à la responsabilité pénale du mineur. La dimension sécuritaire apparaît dans l'insistance mise sur la punition ou la réparation. Comme le souligne De Vos (2005, p.22), "de nouveau, les jeunes seraient marqués du sceau de 'tu dois être responsable', alors que dans la vie de tous les jours, les moyens pour être responsable arrivent de plus en plus tard". Dans le même temps des politiques sociales locales (Politiques des grandes villes, Fonds d'impulsion à la politique des immigrés, contrats de quartiers, cohésion sociale, *samenleving*, etc.) sont proposées pour favoriser la régulation sociale. Le contenu social de ces politiques publiques se structure autour de deux principes : la compensation et l'occupationnel (Rea, 2007). Il s'agit de compenser les "handicaps" de certains jeunes ou leur inaccessibilité à des ressources (rattrapage scolaire, formation initiale et professionnelle, etc.). Les animations socioculturelles et les activités sportives sont caractérisées par l'occupationnel. Les politiques publiques offrent des opportunités que les familles ne peuvent fournir à certains jeunes (cinéma, théâtre, vidéo, informatique, musée, football, basket, judo, etc.). Elles poursuivent également une autre finalité, celle de prévenir les effets de l'oisiveté et de sortir les jeunes de la rue. Cependant, elles fournissent effectivement des ressources nouvelles auxquelles les bénéficiaires n'auraient sans doute pas accès en leur absence.



III. Pistes politiques

Philosophie générale : promouvoir en amont des politiques de régulation (école, emploi, logement) visant à lutter contre l'injustice sociale plutôt qu'en aval des politiques de réparation.

1. *Des instruments pour l'évaluation des politiques publiques*

a. L'évaluation des politiques publiques suppose la mise à disposition d'outils d'analyse pertinents. La construction et l'usage de statistiques d'origine économique, sociale, nationale, etc. s'avère nécessaire dans le domaine de l'enseignement et de l'emploi.

b. La transparence sur les données scolaires, en ce compris les taux de réussite et les performances scolaires par établissement, les taux de réussite de l'examen CEB, etc.

c. Il faut procéder à une évaluation objective des effets réels des politiques locales (insertion, sécurité, prévention, etc.) par rapport aux objectifs poursuivis.

2. *Egaliser le marché de l'emploi*

a. Mettre en œuvre des mesures d'action positive au niveau de l'insertion professionnelle et lutter contre la discrimination ethnique indirecte.

b. Mettre en œuvre un monitoring de l'insertion professionnelle des jeunes.

3. *Sortir du discours présentant la jeunesse bruxelloise comme menaçante*

a. Valoriser la diversité culturelle des jeunes bruxelloises.

b. Promouvoir de manière volontariste des activités de brassage de populations diverses et les ressources culturelles produites par les jeunes.

c. Produire un projet régional de mobilisation de la jeunesse autour des cultures plurielles.

d. Sortir du discours sécuritaire en privilégiant celui de la participation et de la citoyenneté.

4. *Dépasser les clivages institutionnels*

a. Créer des bassins scolaires pour réguler les inscriptions dans les écoles.

b. Promouvoir une politique régionale plus intégrée au niveau culturel, des associations et des organisations de jeunes avec, au minimum des accords de coopération entre VGC, Cocof et Communauté française.

5. *Promouvoir la place politique et symbolique des jeunes bruxellois*

a. Bruxelles est une ville ouverte : sa dimension internationale passe par la valorisation de la diversité culturelle de sa jeunesse.

b. Bruxelles est un carrefour d'études et de formations réunissant et attirant une pluralité de jeunes, il faut valoriser son identité de ville universitaire et d'études.

c. La vigueur démocratique bruxelloise dépendra de la capacité à mobiliser des forums et des actions citoyennes : les jeunes en constituent les principaux protagonistes mais ceci suppose qu'une place leur soit accordée (Conseil régional de la jeunesse auprès du Parlement).

Références

- ADAM I. (2007), "Les immigrés et leurs descendants sur le marché du travail. Qu'en savons-nous en Belgique francophone (1989-2004) ?" in MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F. (eds.), *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs*, Louvain-la-Neuve : Academia Bruylant.
- ARIAS ORTIZ E. and DEHON C., (2008) What are the Factors of Success at University? A Case Study in Belgium, *CESifo Economic Studies*, Vol. 54, 2/2008, 121-148.
- ARRIJN, P., FELD, S. et NAYER, A. (1997) *Discrimination à l'embauche*, Bruxelles , SSTC.
- BEN MOHAMMED, N. (2004), "Les femmes musulmanes voilées d'origine marocaine sur le marché de l'emploi" in BRION, F. (ed.), *Féminité, islamité, minorité : question à propos du hijâb*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, pp. 49-62.
- BRION F. (2007), "Crime et immigration : état de la question", in DELWIT P., REA A., SYNGEDOUW M. (Eds), *Bruxelles ville ouverte*, Paris, L'Harmattan, pp. 125-146
- CARLIER D. (2006), *La dualisation scolaire en région bruxelloise*, Commission consultative formation emploi enseignement de la Région de Bruxelles-Capitale, <http://www.ccfec.be>
- CHRISTIAENS J. (1999), *De geboorte van de jeugd delinquent*, Brussel, VUBPRESS.
- COC (2008), *Het Nederlandstalig onderwijs in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*, www.cov.be
- DE FRAENE D., CHRISTIAENS J., NAGELS C. (2005), "Le traitement des mineurs délinquants. Justice restauratrice et centre d'Everberg", *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1897-1898.
- DE VOS B. (2005), "Les implications éducatives", *Journal du Droit des Jeunes*, n° 246, supplément : Actes du colloque organisé le 27 avril 2005 sur le thème Police partout, justice nulle part ou la gestion des incivilités, pp. 21-22.
- DEBOOSERE P., WILLAERT D. (2005), *Atlas des quartiers de la population de la Région Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle*, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, n°42, Iris Edition.
- DELVAUX B., JOSEPH M. (2006), "Hiérarchie scolaire et compétition entre écoles : le cas d'un espace local belge", *Revue Française de Pédagogie*, n°156.
- DELVAUX et al. (2005), *Les bassins scolaires : de l'idée au projet. Propositions relatives aux domaines d'intervention, aux instances et aux territoires*. Rapport à la Communauté française de l'étude intitulée. www.ulc.ac.be/girsef
- DELVAUX, B. (1999), "Négocier la diversité : une utopie ?", in MEURRET (dir.), *La justice du système éducatif*, Bruxelles, De Boeck, pp. 155-171
- DRAELANTS H., DUPRIEZ V. et MAROY Ch. (2003), "Le système scolaire en Communauté française", *Dossiers du CRISP*, n°59, Bruxelles.

- DUPRIEZ V. et VANDENBERGHE V. (2004), "L'école en communauté française de Belgique : De quelle inégalité parlons nous ?", in *Les cahiers de recherche en éducation et formation*, n° 27, Louvain-la-Neuve, UCL.
- HALLEUX J.-M. et al. (2007), *Les navettes scolaires en Belgique : situation en 2001 et évolution 1991-2001*, Statistics Belgium
- HIRTT N. (2004), *L'école de l'inégalité*, éditions Labor, Bruxelles
- JACOBS D. et REA, A. (2007), "Les jeunes Bruxellois, entre diversité et adversité. Enquête parmi les rhétoriciens des écoles de la Ville de Bruxelles". *Brussels Studies*, n°8,
- JACOBS D., REA A. et HANQUINET L. (2007), *Performances des élèves issus de l'immigration en Belgique selon l'étude PISA. Une comparaison entre la Communauté française et la Communauté flamande*, GERME-ULB, Fondation Roi Baudouin. Coordination.
- KESTELOOT Ch., SLEGGERS K. (2006), "Niveau d'instruction", in *Observatoire de la santé et du social, Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale*.
- LACANTE, M. et al. (2007), *Allochtonen in the hoger onderwijs*, VUB, KULeuven
- MANÇO U et BRION F. (1999), *Muslim Voices in the European Union: Belgian Country Report*, Centre d'Etudes Sociologiques, Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 306 p
- MAROY C. (2007), "Pourquoi et comment réguler le marché scolaire ?", *Cahiers de Recherche en Education et en Formation*, Girsef/Université de Louvain, n°55.
- MAROY Ch. (dir.) (2006), *Ecole, régulation et marché : une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*, Paris, PUF.
- MARTENS, A. et Ouali, N. (dir.) (2005), *Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, ULB-KULeuven / ORBEM).
- NAGELS C. et REA A. (2007), *Jeunes à perpète. Génération à problèmes et problème de générations*, Louvain-la-Neuve, Academia.
- NAGELS, C. (2005), *Jeunes et violence : une rencontre programmée par la crise de solidarité. Analyse du discours de la Chambre des Représentants de 1981 à 1999*, Bruxelles, Bruylant.
- NEELS, K. et STOOP, R. (2000) "Reassessing the ethnic gap : employment of younger Turks and Moroccans in Belgium", in LESTHAEGHE, R. (ed.) *Communities and generations. Turkish and Moroccan populations in Belgium*, Brussels, VUB Press.
- Observatoire de l'enfance (2007), *Les conditions d'enfance en Région-Capitale*
- Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale (2008), *Baromètre social*.
- OKKERSE, L. et TERMOTTE, A. (2004), *Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi. A propos des travailleurs allochtones en Belgique*. Etude statistique n° 111, Institut National de Statistique.

- OUALI, N. et REA, A. (1995), "Insertion, discrimination et exclusion. Cours scolaires et trajectoires d'insertion socio-professionnelle de jeunes bruxellois", *Dossier TEF*, n°11. www.ulb.ac.be/tef
- PICQUÉ Ch. (Ed) (1989), *Réussir Bruxelles*, Bruxelles, Labor.
- REA A. (2007), "Les politiques d'intégration des immigrés : entre social et sécuritaire", in DELWIT P., REA A., SYNGEDOUW M. (Eds), *Bruxelles ville ouverte. Immigration et diversité culturelle au cœur de l'Europe*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 209-233
- REA, A. (2001), *Jeunes immigrés dans la cité*, Bruxelles, Labor.
- SAMARCANDE (2008), *Jeunes en ville, Bruxelles à dos ? L'appropriation de l'espace urbain bruxellois par des jeunes de différents quartiers*, Bruxelles.
- SCHAUT C., 2001, "Les nouveaux dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale et l'insécurité en Belgique francophone: Orientations, mise en oeuvre et effets concrets", *Sociologie et Sociétés*, Vol. XXXIII, n°2, p. 67-91.
- VAN SAN M. et LEERKES A. (2001), *Criminalité et criminalisation : les jeunes allochtones en Belgique. Rapport pour le Ministre de la Justice*, Amsterdam, Amsterdamse School voor Sociaal wetenschappelijk Onderzoek.
- VANDERMOTTEN C. (2008), *Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles*, Bruxelles, Commission Consultative Formation Emploi Enseignement.
- VERCAIGNE C., MISTIAEN P., WALGRAVE L., KESTELOOT C. (2000), *Verstedelijking, sociale uitsluiting van jongeren, en straatcriminaliteit*, Brussel, D.W.T.C.
- VERHOEVEN H., MARTENS A. (2000), *Arbeidsmarkt en diversiteit. Over de vreemde eend in de bijt*, Leuven, Dossier Steunpunt WAV.
- VERHOEVEN M., DELVAUX B., MARTINIELLO M., REA A., (2007), *Analyse des parcours scolaires des jeunes d'origine ou de nationalité étrangère en Communauté française*, Ministère de l'Enseignement obligatoire et de la promotion sociale.
- VERHOEVEN M. (2002), *Ecole et diversité culturelle*, Louvain-la-Neuve, Academia
- WAYENS B. et al. "Marché du travail" in DEBOOSERE P., WILLAERT D., *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006, Coll. Les Dossiers de l'Observatoire de Bruxelles*, Bruxelles.